

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR) DE WITTENHEIM

Assemblée Générale du 30 novembre 2018



# ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- Mot d'accueil du Président et vérification du quorum
- Présentation du bureau et rôle de l'AFR
- Présentation succincte des statuts
- Approbation des statuts
- Divers

# INTRODUCTION DU PRESIDENT

- J'ai le plaisir, en tant que Président, de vous accueillir à l'occasion de la première Assemblée Générale de notre Association Foncière et vous remercie de l'intérêt que vous y portez.
- L'Association Foncière de la Ville de WITTENHEIM a été constituée par arrêté Préfectoral le 7 décembre 1964.
- Depuis l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, les AFR sont entrées dans la catégorie des associations syndicales de propriétaires dont le régime juridique a été modifié. La règle d'or de toutes associations est de permettre à ses membres de s'exprimer lors de l'Assemblée Générale, c'est ce qu'à voulu le législateur en imposant aux AFR de se réunir au moins une fois tous les 4 ans.
- L'arrêté préfectoral n° 2014364-0022 du 30 décembre 2004 a doté l'Association Foncière de Wittenheim de statuts au vu de cette nouvelle disposition réglementaire.

# LE BUREAU

Le bureau est nommé tous les 6 ans. Tous les membres du bureau sont rééligibles  
Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibérative.

## Désignation et renouvellement du bureau :

6 mois avant l'expiration du mandat de 6 ans des membres du bureau, le Président en exercice de l'Association, saisit le Président de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Municipal en vue du renouvellement des membres du bureau. Après désignation de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du Conseil Municipal, le bureau élit en son sein le Président qui est chargé de l'exécution de ses délibérations, le Vice-président et le secrétaire.

Le bureau administre l'Association et règle par ses délibérations les affaires de l'AFR, notamment sur les projets de travaux et leur exécution, les marchés, le budget et les comptes.

# PRESENTATION DU BUREAU

- **L'Association Foncière est administrée par :**

- ✓ l'Assemblée Générale des propriétaires
- ✓ un bureau
- ✓ un Président, un Vice-président et un Secrétaire

- **Le Bureau est composé de :**

- ✓ **Membres à voix délibérative :**

- Le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui
- 3 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace avec respectivement deux suppléants
- 3 propriétaires désignés par délibération du Conseil Municipal avec respectivement deux suppléants
- 1 représentant du Directeur Départemental des Territoires

- ✓ **Membres à voix consultative :**

- Le Receveur désigné par le Trésorier Payeur Général
- L'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux, participe à sa demande, aux réunions de bureau
- Toute personne dont il est nécessaire de provoquer l'avis.

# BUREAU DE L'AFR DE WITTENHEIM

Membre de droit Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de Wittenheim ou son représentant, Président

Membre de droit Monsieur le Délégué de la DDT

## Désignation Chambre d'Agriculture d'Alsace

Membre titulaire, Monsieur Bernard ROPP, Vice-Président

Membre titulaire Monsieur François FISCHESSE, R,

Membre titulaire Monsieur Joël ROPP

Membre suppléant Monsieur Bernard BIHR

Membre suppléant Monsieur Hugues BIRLING

## Service administratif

Mmes Pascale MUNCH, Yvonne ROTH

## Désignation par délibération du Conseil Municipal

Membre titulaire, Monsieur Jean-Marc EBERLIN, Secrétaire

Membre titulaire, Monsieur Bernard LANTZ

Membre titulaire, Monsieur Jean-François MARCHAUDON

Membre suppléant, M. le Maire de Ruelisheim

Membre suppléant, Monsieur François DROSZEWSKI

# Présentation succincte des statuts de l'Association Foncière le nouveau cadre juridique de l'AFR

## Le bureau

Sous réserve des attributions de l'Assemblée des propriétaires, le bureau règle, par ses délibérations, les affaires de l'Association. Il est chargé notamment :

- De déterminer et d'approuver les projets de travaux et les plans d'entretien ou d'investissement annuels ou pluriannuels
- D'approuver les marchés qui sont de sa compétence et de délibérer sur les catégories de marchés dont il délègue la responsabilité au Président
- D'arrêter le budget primitif et les modifications budgétaires
- De contrôler et d'approuver le compte de gestion, et de voter le compte administratif
- De délibérer le cas échéant sur les bases de répartition des dépenses
- De fixer le montant de la taxe et d'arrêter le rôle de recouvrement des redevances
- De définir les durées de cumul des redevances prévues à l'article 17 des présents statuts
- De contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement
- De créer des régies de recettes et d'avances dans les conditions fixées aux articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- D'autoriser le Président à agir en justice
- De décider du louage des choses
- De proposer la dissolution de l'Association
- D'approuver l'adhésion à une union d'AFR ou d'AFAFAF
- De délibérer éventuellement sur les modifications de périmètre syndical telles que prévues aux articles 37 et 38 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004

## L'Assemblée des propriétaires

Réunie tous les 4 ans, elle délibère notamment sur :

- Toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement
- En session extraordinaire, sur les propositions de modifications statutaires ne portant ni sur l'objet, ni sur le périmètre
- En outre, l'Assemblée est consultée dans sa forme constitutive, en référence à l'article 14 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004, notamment dans les cas suivants :
  - Modification de l'objet ou du périmètre dans les cas prévus aux articles 37 et 38 de ladite ordonnance
  - Fusion avec d'autres AFAPAF ou AFR
  - Union avec d'autres ASA
  - Transformation de l'Association en ASA

Nota : en cas d'absence de quorum, l'Assemblée extraordinaire se réunira dans la demi-heure qui suit.



# RAPPORT D'ACTIVITES et principales décisions du bureau

- Les travaux

Libellé	Lieu	Date	Montant
Participation entretien chemin rural	Staffelfelderweg	26/03/2013	6 497,70 €
Participation réfection chemins agricoles	Mittelfeld	13/06/2014	12 450,00 €
Cession terrain à la CCI (20a 55ca)	Auf dem Wald	01/03/2016	24 660,00 €
Participation entretien chemin rural du Dollerbaechlein	Muehlbachweg	28/06/2017	6 000,00 €

- Le taux de cotisation 2018 est de 4,50 € / ha

- Les comptes

Compte Administratif 2017 - Budget Primitif 2018						
		CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>798,63</b>	<b>792,14</b>	<b>2 712,00</b>	<b>748,81</b>	<b>3 181,99</b>
60623	Alimentation	-	-	150,00	-	150,00
6064	Fournitures administratives	-	-	150,00	-	150,00
615231	Entretien réseaux (équilibre partipat° tx)	-	-	812,00	-	1 281,99
616	Assurances	-	176,99	250,00	178,76	200,00
622	Rémunération intermédiaires et honoraires	173,59	20,00	150,00	20,00	100,00
623	Publicités, publications	96,28	154,30	300,00	122,47	300,00
626	Frais postaux et de télécommunications	98,60	65,65	200,00	51,03	400,00
6288	Autres services extérieurs	55,16	375,20	600,00	376,55	500,00
635	Autres impôts et taxes	375,00	-	100,00	-	100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>458,02</b>	<b>458,02</b>	<b>650,00</b>	<b>458,02</b>	<b>750,00</b>
6411	Personnel titulaire	-	-	-	-	650,00
6413	Personnel non titulaire	417,44	417,44	550,00	417,44	-
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	40,58	40,58	100,00	40,58	100,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>250,00</b>	<b>-</b>	<b>250,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	-	-	200,00	-	200,00
6554	Contributions aux organismes regroupement	-	-	50,00	-	50,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20,67</b>	<b>-</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>100,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20,67	-	100,00	-	100,00
6744	Subventions aux S.P.I.C.	-	-	6 500,00	6 000,00	-
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 660,00</b>	<b>24 660,00</b>	<b>-</b>
6752	VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES (ASA)	-	-	24 660,00	24 660,00	-
<b>Total</b>		<b>1 277,32</b>	<b>1 250,16</b>	<b>34 872,00</b>	<b>31 866,83</b>	<b>4 281,99</b>

- Les comptes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits services/domaine/ventes diverses	1 639,78	1 914,87	2 000,00	1 275,33	2 000,00
70688	Autres prestations de service	1 639,78	1 914,87	2 000,00	1 275,33	2 000,00
76	Produits financiers	1,42	1,35	-	1,13	-
761	Produits de participations	1,42	1,35	-	1,13	-
77	Produits exceptionnels	-	-	24 660,00	24 660,00	-
7718	Produits exceptionnels opérations gestion	-	-	-	-	-
7752	Produits des cessions d'immo.	-	-	24 660,00	24 660,00	-
	<i>Recettes de l'exercice (Hors résultat antérieur)</i>	<b>1 641,20</b>	<b>1 916,22</b>	<b>2 000,00</b>	<b>25 936,46</b>	<b>2 000,00</b>
002	Résultat antérieur reporté	7 182,42	7 546,30	8 212,00	8 212,36	2 281,99
<b>Total</b>		<b>8 823,62</b>	<b>9 462,52</b>	<b>34 872,00</b>	<b>34 148,82</b>	<b>4 281,99</b>
	<b>Résultats</b>	<b>7 546,30</b>	<b>8 212,36</b>	<b>-</b>	<b>2 281,99</b>	<b>-</b>

- Les comptes

Compte Administratif 2017 - Budget Primitif 2018						
		CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
23	Immobilisations incorporelles			24 661,00	-	24 661,00
231	Immobilisations corporelles en cours			24 661,00		24 661,00
<b>Total</b>		-	-	24 661,00	-	24 661,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			24 660,00		
2113	Terrains aménagés			24 660,00	24 660,00	
001	<i>Excédent d'investissement</i>	1,23	1,23	1,00	1,23	24 661,00
<b>Total</b>		<b>1,23</b>	<b>1,23</b>	<b>24 661,00</b>	<b>24 661,23</b>	<b>24 661,00</b>
	<b>Résultats</b>	<b>1,23</b>	<b>1,23</b>	<b>-</b>	<b>24 661,23</b>	<b>-</b>